

SPORTS

DCC26-119

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CENTRE AQUATIQUE LES ONDINES À JANZE : RAPPORT D'ACTIVITÉS - 2025

Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté et chargé des Sports, présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

La Communauté de communes a confié au **Groupe Récréa** l'exploitation de la piscine par **affermage pour une durée de 5 ans avec effet au 15 septembre 2020**.

Le rapport d'activité 2025 correspond ainsi à la **dernière année** de ce contrat de délégation de service public (DSP).

- ❖ Pour rappel, les ouvertures en 2024 des centres aquatiques de Bain de Bretagne, de Guichen et de la Guerche de Bretagne ont forcément impacté la fréquentation du centre aquatique des Ondines, notamment au niveau des entrées scolaires.

Conformément aux articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, afin de permettre la vérification et le fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de service public et exposant les conditions d'exécution dudit service.

2. PRINCIPAUX POINTS DU RAPPORT ANNUEL 2025

Les principaux points qui ressortent pour 2025, 11^{ème} année complète d'exploitation, sont les suivants (pour le détail, cf. rapport du délégataire et rapports d'analyse).

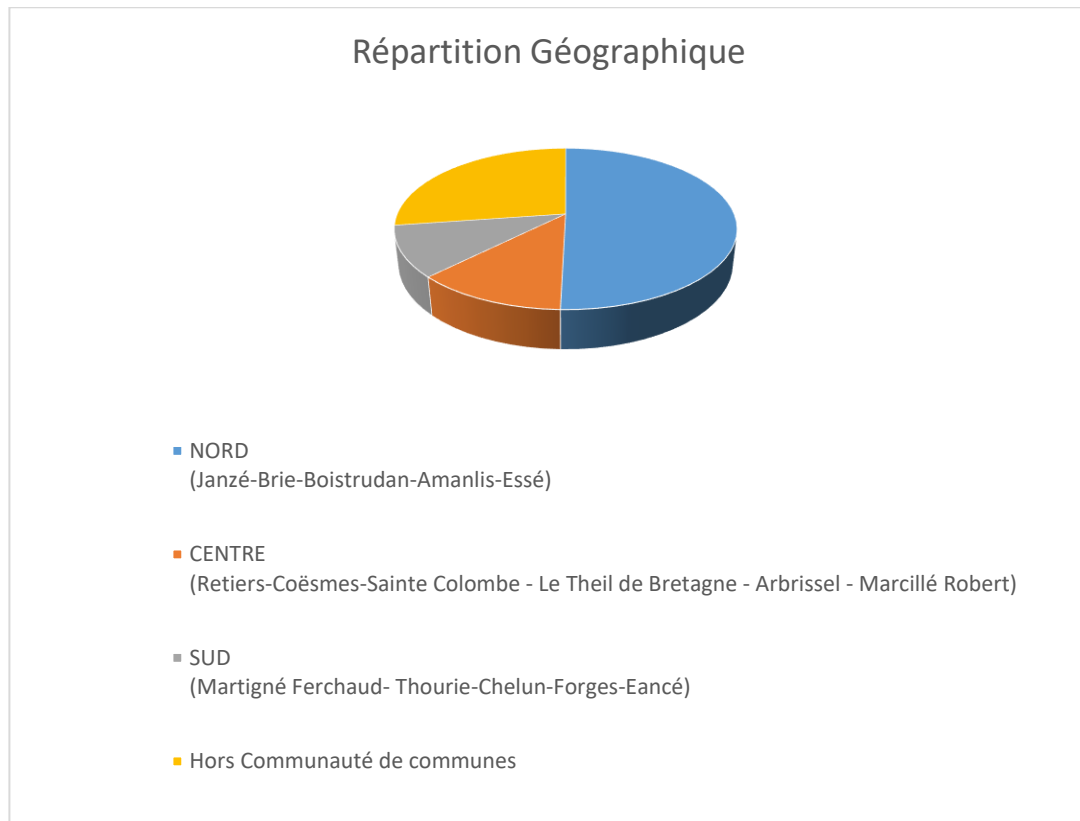
- **Entrées** du 01/01/2025 au 31/12/2025 : **124 452 en 2025** (135 086 en 2024 ; 138 318 en 2023, 128 870 en 2022, 68 287 en 2021 ; 67 312 en 2020, 123 598 en 2019), **soit une diminution de -7.87 % par rapport à 2024 et -1.54% par rapport au contrat** (126 394 entrées prévues dans le contrat).

Dans le détail :

- Les entrées publiques : **47 315 en 2025** (48 622 en 2024 ; 47 097 en 2023 ; 48 293 en 2022) **soit – 2.69% par rapport à 2024**
- Les scolaires **22 426 en 2025** (28 156 en 2024 ; 31 704 en 2023), **soit - 20.35%, dont :**
 - **15 616 élèves du primaire** contre **21 600 en 2024** (26 115 en 2023 ; 22 287 en 2022), **soit – 27.7 % par rapport à 2024**
 - **6 810 élèves du secondaire** contre **6 556 en 2024** (5 589 en 2023 ; 6 449 élèves en 2022), **soit + 3.87 % par rapport à 2024**

- Le club de natation sportive : **2 266 entrées en 2025** contre **2 803 entrées en 2024** (*2 191 entrées en 2023 ; 2 963 entrées en 2022*) soit **-19.16 %** par rapport à 2024
 - Les abonnements : **23 212 abonnements en 2025** contre **22 937 abonnements en 2024** (*14 385 en 2023 ; 18 427 en 2022*) soit **+ 1.2 %** par rapport à 2024
 - Pass activités : **17 219 Pass activités en 2025** contre **16 082 en 2024** (*23 322 en 2023 ; 20 337 en 2022*) soit une augmentation de **+ 7.07%** par rapport à 2024
 - L'Espace Nordique a enregistré cette année **10 818 entrées** contre **14 614 entrées en 2024** (*17 067 en 2023 ; 8 485 en 2022*) soit **-25.98%** par rapport à 2024
- La baisse des fréquentations déjà constatée lors de l'analyse du rapport d'activités 2024 sur la période de septembre 2024 à décembre 2024 se confirme en 2025 notamment sur les entrées publiques, les entrées scolaires ainsi que les entrées à l'espace nordique.
 - Les ouvertures des centres de Bain de Bretagne, Guichen et la Guerche de Bretagne courant 2024 ont fortement développé une concurrence de proximité et par conséquent un rééquilibrage de la zone de chalandise des Ondines.
 - Néanmoins, le centre aquatique des Ondines se caractérise toujours par un équipement ayant une forte dynamique commerciale. Cela se caractérise à la fois sur les abonnements et les Pass activités.
 - La structure des fréquentations correspond aux moyennes généralement constatées sur des équipements similaires. La vocation première des Ondines réside :
 - Dans l'accueil du public qui représente **46.7%** des fréquentations (*contre 50-55% en moyenne*)
 - Des scolaires et clubs, dont la part est de **20.3%** (*25-35% en moyenne*)
 - Des activités aquatiques dont la part représente **32.5%** des fréquentations (*15-20% en moyenne*)
 - La fréquentation annuelle « public » (*hors scolaire et club*) représente **99 237 passages** soit **79.7 %** du total de la fréquentation (*104 127 en 2024*) soit **- 4.7%** par rapport à 2024.

- Concernant la provenance des usagers, le **centre Aquatique est majoritairement fréquenté par des usagers du territoire**. On note une augmentation : 73% en 2025 contre 65% en 2024 (62 % en 2023 ; 63 % en 2022) **se répartissant** de la façon suivante :



- **69.3 % des usagers du territoire sont issus du nord du territoire** (*Janzé-Amanlis-Brie-Boistrudan-Essé*), en légère baisse par rapport à 2024 (70.4% en 2024). Le nombre d'usagers de Janzé est quasi identique à 2024 (39 773 entrées contre 39 876 entrées en 2024)
 - **Légère baisse sur le centre** (*Retiers-Coësmes-Sainte Colombe-Le Theil de Bretagne-Arbrissel- Marcillé-Robert*) : **les usagers issus du centre représente 16.7 % des usagers de RAFCOM contre 19.6% en 2024** (18.7 % 2023 ; 23.2% en 2022) Le nombre d'usagers de Retiers est en légère baisse par rapport à 2024 (6 388 entrées contre 6 666 entrées en 2024)
 - On note également une **hausse sur le sud du territoire** (*Martigné Ferchaud-Chelun-Eancé-Thourie-Forges la Forêt*) : 15.46% des usagers de RAFCOM sont issus du sud du territoire contre **10.1% en 2024**.
 - **27% des usagers sont issus des communes extérieures à RAFCOM** (27% en 2024 ; 35% en 2023).
- **Les amplitudes horaires** proposées sont conformes et supérieures au contrat :
 - 36h30 en période scolaire (pour 34h45 dans le contrat),
 - 52h30 lors des petites vacances (pour 49h45 dans le contrat),
 - 63h30 lors des grandes vacances (pour 63h30 dans le contrat).
 - Le Centre Aquatique propose un **programme d'animations** et d'évènements **complet**, varié et en direction d'un large public. (12 opérations ont été menées en 2025 *ex : aqua ciné – stage de sauvetage aquatique-semaine de la terre – soirée bien être...*).

- **Communication/satisfaction** : il est relevé une très bonne visibilité dans les médias et réseaux sociaux. Un site internet clair plateforme de réservations des cours collectifs est également déposés sur Google faisant remonter une note de 4.4/5..
- **Les recettes commerciales HT** sur l'ensemble de l'année **sont en légère hausse de 4.35% par rapport à 2024 et largement supérieures par rapport au contractuel de + 39.1%.**
- Il en résulte une augmentation **du chiffre d'affaires (CA) commercial de +39.61 % par rapport au contractuel** et **une légère baisse de -0.24% par rapport à 2024.** Le total du CA commercial représente 64% du CA global alors que la compensation de la collectivité en représente 36% (*contre 39% en 2024*). La part de la collectivité diminue donc en 2025.
- Le ticket moyen global (CA commercial/fréquentation totale) présente encore une hausse par rapport à l'exercice précédent : **7,08€ en 2025** contre 6.54€ en 2024 (*6,04€ en 2023 ; 4.96€ en 2022*).

En 2025, Roche aux Fées communauté a versé **une compensation d'obligation de service public de 493 134€** contre 571 986€ en 2024 (*471 620€ en 2023 ; 440 955€ en 2022*) **soit une baisse de -13.8% par rapport à l'année N-1 et une augmentation de + 19.26% par rapport au contrat.**

- **Les charges d'exploitation** sont en **baisse de -5.3 % par rapport au contrat et de - 12% par rapport à 2024** :
 - Les charges de personnel sont en **baisse de -5,15% par rapport à l'année N-1 mais reste supérieures de +12.38%** par rapport au contrat.
 - Après avoir connu une très forte hausse en 2023, le poste « P1 Fluides » continue de diminuer, **-14.69% par rapport à l'année N-1** mais reste supérieur de + 29.5% par rapport au contrat.
- **Le résultat d'exploitation (253 129€) est supérieur de +246.48 % par rapport au contrat et en hausse de +38.3% % par rapport à 2024 (183 025€).**
- **Excédent brut d'exploitation (EBE)** : Il permet de mesurer ce qui reste à l'entité économique après paiement des salaires, impôts et perception des subventions d'exploitation. Le niveau de l'EBE est un bon indicateur de la « performance industrielle » de l'entité économique. **L'EBE est encore très largement positif en 2025 : 260 567€ contre 88 665€ prévus au contrat indexé (189 877 en 2024 ; 117 649€ en 2023 ; 105 544 en 2022).**
- **Le résultat net avant impôt est de 189 622€** contre 141 258€ en 2024.
- Le résultat de l'exercice 2025 est hausse par rapport à celui de 2024 (+34%) et est nettement supérieur à celui du contractuel indexé (+ 252%)
- **Clauses d'intéressement** : Le contrat de DSP prévoit le versement d'un intéressement à la collectivité en cas d'amélioration du résultat courant avant impôt prévisionnel par rapport à celui figurant dans les comptes annuels de l'exercice réalisé, et après révision, défini comme suit :
 - I = 20,00% de l'excédent du résultat de $0 \leq E \leq 40\,000\text{€}$
 - I = 23,33% de l'excédent du résultat au-delà de 40 000€

Étant précisé que l'excédent de résultat s'entend ici comme une amélioration du résultat courant avant impôt prévisionnel initialement estimé par le délégataire et reproduit dans le compte d'exploitation contractuel après une imputation des éventuelles pertes des années précédentes depuis l'origine du contrat.

- Résultat courant réalisé en 2024 : **262 734€**
- Résultat courant prévu au compte d'exploitation : **71 661€**
- Soit un excédent de résultat courant effectivement réalisé de **191 073€**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
 Reçu en préfecture le 02/10/2026
 Publié le 02/10/2026
 ID : 035-243500634-20261002-DCC26_119-DE

Le montant de l'intéressement à reverser par le délégataire est donc de **43 245€** (28 579€ en 2024 ; 11 472€ en 2023 et 8 099€ en 2022).

3. AVIS DU COMITE DE SUIVI DE LA DSP

Le comité de suivi de la DSP, composé d'élus des commissions sports et finances, s'est réuni le 1^{er} septembre 2026 pour examiner le rapport 2025 du délégataire et a entendu le directeur du centre aquatique ainsi que le responsable régional du groupe RECREA.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable du comité de suivi de la DSP du 1^{er} septembre 2026,

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

1. Le Conseil communautaire prend acte :

- ♦ *Du rapport annuel d'activité 2025 du délégataire en charge de la gestion du centre aquatique Les Ondines à Janzé ;*
- ♦ *De la **présentation des comptes 2025** ;*

2. Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité :

- ♦ *D'émettre un titre de recettes à l'attention de Récréa pour le **versement de l'intéressement de 43 245 €** ;*
- ♦ *De mettre à disposition du public le rapport annuel 2025 du délégataire de la piscine, pendant 1 mois¹ :*
 - *Affiché au siège de la Communauté de communes et dans toutes les mairies des communes membres ;*
 - *publié sur le site internet de Roche aux Fées Communauté à l'adresse suivante : <https://www.rafcom.bzh/vos-loisirs/sport-et-sante/centre-aquatique-les-ondines>*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant*

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 035-243500634-20261002-DCC26_119-DE

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel DELIBRE le 21 septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHÉ
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT (<i>donne pouvoir à M Loïc GODET</i>)
ESSE	Mme Yvette SAULNIER (<i>donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT</i>)
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET (<i>donne pouvoir à M Frédéric POTIN</i>)
	Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION (<i>donne pouvoir à M Yoann CADO</i>)
	Mme Graziella VALLÉE

- 1- PROPOSITION ACTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)
 - 2- PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)
- Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

**PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT
LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE**

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président



Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance,

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire
de Séance